

# La démographie des entreprises

Fabienne Verduyn

## Introduction

Le présent article procède à une analyse des évolutions démographiques des entreprises belges entre 2001 et 2012. À l'image de la démographie classique, qui examine l'évolution de la taille et de la composition d'une population sur la base des statistiques relatives aux naissances et décès, ainsi qu'aux flux migratoires, le présent article porte sur les variations induites dans la population des entreprises par les créations, les faillites, les dissolutions et les liquidations. Il concerne exclusivement la dynamique de la population d'entreprises et ne traite dès lors pas de la relation entre, d'une part, les évolutions observées dans la population d'entreprises et, d'autre part, l'emploi et/ou la valeur ajoutée.

L'analyse se limite aux entreprises qui, en vertu de leur forme juridique, sont tenues de déposer chaque année leurs comptes annuels auprès de la Centrale des bilans. Il s'agit donc des entreprises belges dont la responsabilité des actionnaires et associés est limitée à leur apport. Cette modalité permet d'obtenir une image claire des évolutions des PME comme des grandes entreprises, en faisant abstraction des indépendants. Les résultats de l'étude s'écartent de ce fait des chiffres que Graydon et le SPF Économie publient mensuellement. En effet, la population sur laquelle se base Graydon comprend toute entité exerçant une activité commerciale, de sorte que s'y retrouvent aussi bien des personnes morales que des sociétés unipersonnelles. Le SPF Économie, quant à lui, se concentre sur les entreprises assujetties à la TVA. Il s'agit donc tant de sociétés unipersonnelles que de personnes morales exerçant une activité soumise au régime de la TVA.

Il convient donc de faire preuve de prudence dans la comparaison des résultats, en raison non seulement de l'utilisation de populations différentes, mais également des

divergences en matière de sources. Les recensements de faillites utilisés pour cette étude émanent de la Banque-carrefour des entreprises (BCE) et correspondent aux faillites publiées au Moniteur belge. Les chiffres en matière de faillites publiés par le SPF Économie et Graydon portent sur les procédures en faillite ouvertes auprès des tribunaux de commerce. Les instances précitées tiennent leurs informations en droite ligne du tribunal et n'attendent pas la publication au Moniteur belge. Comme le prononcé et la publication de la faillite ne s'opèrent pas nécessairement le même mois, il peut en résulter des divergences.

L'article commence par examiner l'évolution du nombre total de créations, de faillites, de dissolutions et de liquidations entre 2001 et 2012. Afin de pouvoir analyser l'évolution réelle, ces données sont comparées au nombre total d'entreprises actives. Ceci permet également de brosser une image de la dynamique des entreprises et de la phase de développement dans laquelle se trouve l'économie au cours d'une période donnée. L'article présente par ailleurs un aperçu du nombre net de créations et de faillites, ainsi que de l'incidence du climat conjoncturel sur les évolutions démographiques.

L'article procède ensuite à une analyse géographique des créations, des faillites, des dissolutions et des liquidations, afin de mettre en perspective le processus de développement économique et la dynamique dans une région donnée. Cette analyse se fait aux niveaux des régions, des provinces ainsi que des arrondissements. L'objectif premier de cette analyse de la dimension spatiale est d'examiner dans quelles régions se concentre la dynamique entrepreneuriale et d'établir d'éventuelles modifications notables au cours des dix dernières années.

Enfin, l'étude cherche à déterminer si l'année de création de l'entreprise a une quelconque incidence sur le taux de

survie moyen. En procédant à une analyse régionale et sectorielle, l'étude vise à examiner si le taux de survie est plus élevé dans certaines régions ou branches d'activité que dans d'autres. Et elle examine s'il existe un âge critique auquel les entreprises risquent davantage la faillite que des entreprises plus récentes ou plus anciennes.

## 1. Méthodologie

### 1.1 Source

La démographie des entreprises pour la période 2001-12 est analysée à partir de données de la Banque-carrefour des entreprises (BCE), organisme géré par le SPF Économie. Toutes les informations publiques de cette banque de données sont enregistrées par la Centrale des bilans dans une base de données distincte (BNB-BCE). La BCE constitue une source unique de données de base sur les personnes physiques et morales<sup>(1)</sup> exerçant une activité économique en Belgique.

Outre ces données de base, cette banque de données contient des informations relatives à la date de début et, le cas échéant, de cessation des activités de l'entreprise. La date de cessation mène à des informations sur le motif de la cessation, ce qui permet d'opérer une distinction entre les entreprises sortantes dont la cessation est motivée par l'arrêt effectif de leurs activités (liquidation ou faillite) et celles dont la cessation s'explique par des modifications relevant du droit de la propriété (fusion, reprise ou scission).

La BCE fournit également un aperçu des activités exercées par l'entreprise. Comme les codes d'activités ne présentent à ce jour aucune uniformité au niveau de l'autorité fédérale, ils sont ventilés par administration instrumentante. Pour l'attribution du code d'activités, cet article utilise le même ordre de sources administratives que celui utilisé pour l'élaboration des comptes nationaux<sup>(2)</sup>.

### 1.2 Méthode

Comme mentionné plus haut, cette analyse démographique se limite aux entreprises qui, en vertu de leur forme juridique, sont tenues de déposer chaque année leurs comptes annuels auprès de la Centrale des bilans. Certaines de ces formes juridiques ne concernent toutefois pas des entreprises du secteur privé, mais des entreprises relevant du secteur non marchand ou des pouvoirs publics. Ces formes juridiques n'étant pas des entreprises au sens véritable du terme et étant en revanche susceptibles

d'engendrer des divergences statistiques, elles ont été écartées. Il s'agit d'ASBL, d'associations de copropriétaires, de groupements européens d'intérêt économique constitués sous des formes variées, et de sociétés de droit public.

Les personnes morales tenues au dépôt de leurs comptes annuels sont ventilées par secteur pour l'analyse de certaines évolutions démographiques. La répartition par activité est déterminée par l'activité principale du siège social et exprimée par le code NACE. Les entreprises sont réparties en plusieurs groupes en fonction de la ventilation par branche d'activité, établie par l'Institut des comptes nationaux, des tableaux emplois-ressources (classification SUT<sup>(3)</sup> 2008).

Certaines entreprises enregistrées dans la BCE n'ont un code d'activités que pour les sièges d'exploitation et non pour le siège social. Comme elles sont nombreuses à être dans ce cas, il a été décidé, pour les besoins de la présente analyse, de reprendre le code d'activités du siège d'exploitation comme activité principale du siège social lorsque tous les sièges d'exploitation exercent la même activité. Dans le cas contraire, l'entreprise est classée dans le groupe dénommé « activité inconnue ».

Pour la ventilation régionale de la démographie des entreprises par régions, provinces ou arrondissements, l'adresse du siège social est celle qui apparaît dans la BCE. L'activité économique n'est toutefois pas toujours exercée à l'adresse du siège social. Les grandes entreprises, en particulier, ont leur siège social sur un seul site, les entités opérationnelles pouvant être réparties sur l'ensemble du pays. Ce biais sera beaucoup moins important dans les petites entreprises, où la production s'opère généralement à l'adresse du siège social. Il convient d'en tenir compte dans l'interprétation des données par zone géographique, qui requiert par ailleurs une certaine prudence.

### 1.3 Créations

Pour le dénombrement des nouvelles entreprises, c'est la date de début qui entre en ligne de compte. Se pose dès lors la question de savoir s'il y a lieu d'examiner la date de début réelle ou administrative. Une entreprise qui s'inscrit en décembre à la BCE parce qu'elle souhaite débiter ses activités en janvier peut effectivement figurer dans les statistiques tant de décembre que de janvier.

(1) Une personne morale n'est pas nécessairement une entreprise; il peut également s'agir d'une ASBL, d'une association de copropriétaires ou d'un service public.

(2) Les comptes nationaux utilisent le même ordre de sources administratives en matière de code d'activités: les Affaires sociales (ONSS), les administrations provinciales et locales (APL), le SPF Finances (TVA), les greffes, les guichets d'entreprises, la BCE et le SPF Finances (impôt des sociétés).

(3) Abréviation de « Supply and Use Tables ».

Le SERV<sup>(1)</sup> recommande que les chiffres relatifs aux entreprises qui débutent leurs activités soient basés sur l'enregistrement effectué dès la création de l'entreprise. Pour les entreprises tenues au dépôt de leurs comptes annuels, la date de création correspond à la date de la première inscription à la BCE. Il s'agit en principe de la date de dépôt des actes au greffe du tribunal de commerce.

## 1.4 Faillites

Les chiffres en matière de faillites utilisés dans le présent article proviennent de la BCE et sont basés sur le nombre de faillites publiées au Moniteur belge. À la date de publication d'une faillite, la BCE convertit la situation juridique de l'entreprise concernée en «ouverture de faillite»<sup>(2)</sup>. Les chiffres en matière de faillites publiés par le SPF Économie<sup>(3)</sup> et Graydon<sup>(4)</sup> portent sur le nombre de faillites prononcées par les tribunaux de commerce. Comme le prononcé et la publication de la faillite n'ont pas toujours lieu le même mois, il peut en résulter des divergences.

## 1.5 Sorties

Pour déterminer la taille de la population des sorties, l'ensemble des faillites (ouverture de faillite) et des radiations sont regroupées. Par radiation, l'on entend la dissolution, la liquidation ou la cessation d'activité d'une entreprise tenue au dépôt de ses comptes annuels. Les cessations n'incluent pas les sorties en raison d'une fusion, d'une absorption ou d'une dissolution.

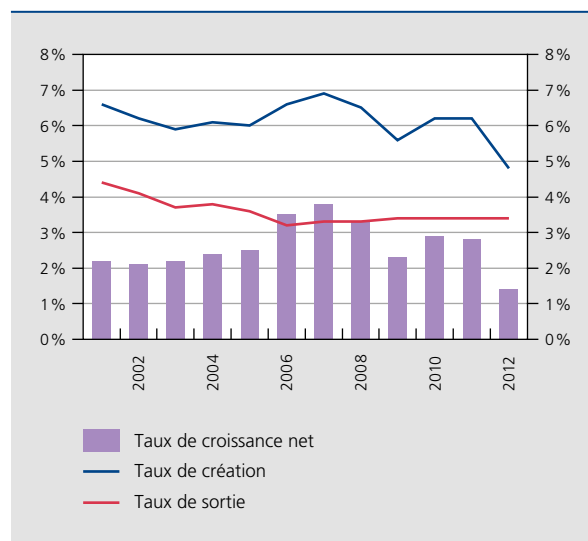
# 2. Influence de la conjoncture sur les évolutions démographiques

## 2.1 Dynamique entrepreneuriale

Le graphique 1 montre l'évolution du taux de création, de sortie et de croissance net de 2001 à 2012. Le taux de création est le rapport entre le nombre de créations et le nombre d'entreprises actives au cours de l'année précédente. Le taux de sortie est le rapport entre le nombre de radiations et d'ouvertures de faillites au cours d'une année et le nombre d'entreprises actives au cours de l'année précédente. L'écart entre ces deux indicateurs est le taux de croissance net.

Le taux de création d'entreprises est considéré comme l'un des indicateurs-clés de la croissance économique. En effet, la création d'entreprises accroît la compétitivité des entreprises, ces entrées les contraignant à travailler

GRAPHIQUE 1 TAUX DE CROISSANCE NET DE 2001 À 2012



Source : BCE.

plus efficacement. C'est ainsi que les nouveaux arrivants stimulent l'innovation et contribuent à la hausse de la productivité.

Les taux montrent l'évolution effective des créations et des sorties, qui diffère de celle du solde net des créations et des sorties. Comme le nombre d'entreprises actives a augmenté chaque année entre 2001 et 2012, le nombre de faillites s'est lui aussi accru chaque année au cours de cette période. Pour pouvoir évaluer objectivement l'augmentation du nombre de faillites, il faut dès lors rapporter le solde net des créations et sorties au nombre d'entreprises actives.

Ces taux esquissent par ailleurs la dynamique entrepreneuriale et le stade de développement de l'économie. Un taux élevé de créations et de sorties suggère un nombre élevé de jeunes entreprises et, partant, une économie jeune et qui attire l'activité. Il ne faut donc pas nécessairement s'inquiéter de voir des chiffres élevés de création et de sorties. C'est ce qu'illustre le graphique pour les années 2001 et 2003. En 2001, le taux de création et de sortie était très élevé, à 6,6 et 4,4 % respectivement. En 2003, ces valeurs s'étaient toutes deux repliées, à 5,9 et 3,7 % respectivement. Or, ces deux années présentent

(1) Sociaal-Economische Raad van Vlaanderen, ou Conseil socioéconomique de Flandre (2009), Aanbeveling over bronnen over startende ondernemingen (bedrijfsdemografie). Overzicht en evaluatie van bronnen over startende ondernemingen in Vlaanderen en België, Bruxelles.

(2) L'ouverture de faillite est une situation juridique portant le code 50 dans la BCE.

(3) Service public Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie (2009), Panorama de l'économie belge: 2008, Bruxelles.

(4) Graydon publie dans un communiqué de presse mensuel les chiffres des faillites en Belgique.

le même taux de croissance net de 2,2 %. Les changements permanents observés dans la démographie des entreprises du fait de l'arrivée de nouvelles entreprises et de la sortie d'entreprises vieillissantes ont poussé la productivité et l'innovation à la hausse, ce qui a favorisé la croissance économique.

Au cours de la période 2001-12, la Belgique a connu un taux de croissance net positif. En 2012, le taux de croissance net a atteint son plus bas niveau (1,4 %). Cela s'explique principalement par la forte baisse du taux de création, de 6,2 % en 2011 à 4,8 % en 2012. En 2009 également, le taux de croissance net avait fortement diminué par rapport à l'année précédente. Pour ces deux années, l'influence de la basse conjoncture sur le taux de croissance net est mise clairement en évidence.

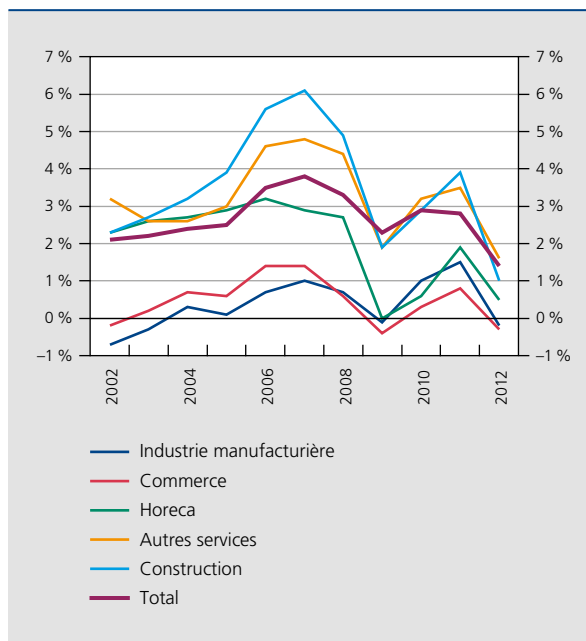
Le taux de croissance net a atteint son plus haut niveau en 2007, à 3,8 %, en raison de la haute conjoncture qui s'est manifestée principalement par une hausse du taux de création, de 6,6 % en 2006 à 6,9 % en 2007. Cette année-là, l'on a donc atteint le niveau le plus élevé de la période examinée. Bien que le nombre de créations en 2011 (26 960 entreprises) ait été supérieur à celui de 2007 (26 442 entreprises), le taux de création est demeuré, à 6,2 %, en dessous du niveau de 2007, ce qui peut s'expliquer par la hausse de 14,2 % du nombre d'entreprises actives.

## 2.2 Taux de croissance net par secteur

Une ventilation du taux de croissance net selon les cinq secteurs principaux montre que le taux de l'industrie manufacturière et celui du commerce se situent bien en deçà du taux de croissance (cf. graphique 2). En 2002, 2003, 2009 et 2012, le nombre de sorties enregistrées dans ces secteurs a même été supérieur au nombre de créations, induisant donc un taux de croissance net négatif. Jusqu'en 2005, l'horeca a connu un taux bien supérieur au taux de croissance net de l'ensemble des secteurs (« total »). À partir de 2006, un revirement s'est opéré : le taux de croissance net présente une forte baisse dans ce secteur, entièrement imputable au taux de création, qui est revenu de 8,4 % en 2008 à 5,8 % en 2009. Ce faisant, le nombre de créations s'est retrouvé au même niveau que le nombre de sorties, ramenant à zéro le taux de croissance net. Ensuite, le taux de croissance net a connu une nouvelle progression mais est resté bien inférieur au taux de croissance net de l'ensemble des secteurs.

Le taux de croissance net des secteurs de la construction et des services est demeuré supérieur au total durant la plupart des années. En 2009 et 2012, deux années de

**GRAPHIQUE 2** TAUX DE CROISSANCE NET PAR SECTEUR DE 2001 À 2012



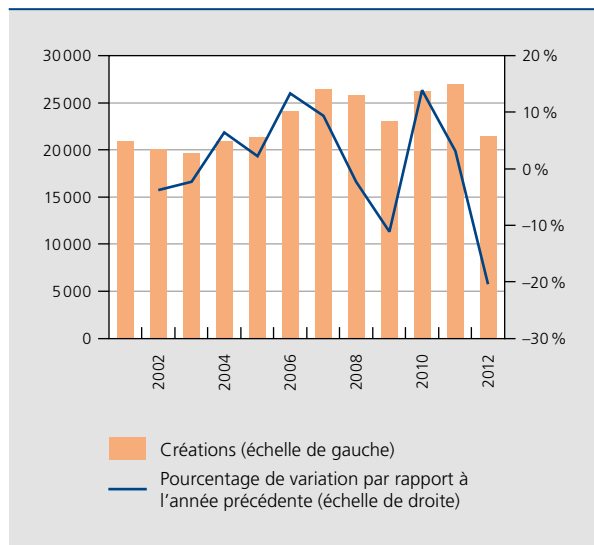
Source : BCE.

contraction économique, le taux de croissance net de la construction, des services et de l'horeca a visiblement réagi de manière beaucoup plus forte à la conjoncture que dans d'autres secteurs. Son repli a été de 2,5 à 3 points de pourcentage, alors que dans l'industrie manufacturière et le commerce, le taux a diminué de moins de 1 point de pourcentage en 2009 et de moins de 1,5 points de pourcentage en 2012. Il faut dire qu'en 2012, la crise a eu une incidence plus prononcée sur le taux de croissance net qu'en 2009. Au cours de ces deux années, le recul du taux de croissance net a été occasionné exclusivement par le repli du taux de création.

## 2.3 Évolution des créations

Les chiffres relatifs aux créations présentent un tableau différent, quelque peu plus nuancé, que le taux de création (cf. graphique 3). Bien que les créations aient affiché une évolution fluctuante concordant avec la conjoncture et les prévisions en la matière, l'on a enregistré une croissance de 2,6 % à un an d'intervalle au cours de la période 2001-11. En ce qui concerne les créations, 2011 a été, au cours de la période sous revue, l'année comptant le plus grand nombre de nouvelles entreprises (26 960). En 2012, le nombre de créations a diminué de 20,4 % par rapport à l'année précédente, reculant ainsi au niveau de 2005. En raison de cette forte baisse, le taux de croissance

**GRAPHIQUE 3** ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE CRÉATIONS  
(pourcentage de variation par rapport à l'année précédente)



Source : BCE.

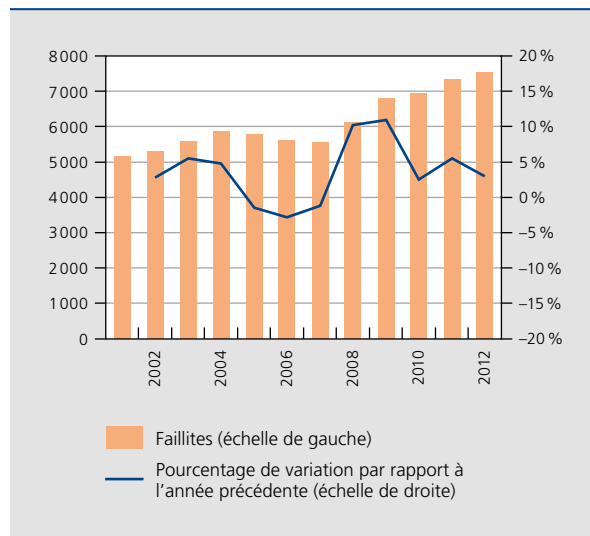
moyen à un an d'intervalle ne s'établit qu'à 0,2 % pour la période allant de 2001 à 2012. Cette baisse notable est plus prononcée qu'au début de la crise et est sans doute l'une des conséquences du flux incessant d'informations négatives qui a défavorablement influencé les attentes conjoncturelles.

## 2.4 Évolution des faillites

De 2001 à 2004, 2004 a constitué, avec 5 865 faillites enregistrées, le pic d'une hausse ininterrompue depuis 2001 du nombre de faillites (cf. graphique 4). Dans les années 2005 à 2007, cette tendance s'est légèrement inversée, avant d'afficher à nouveau une forte hausse, de respectivement 10,2 % en 2008 et 10,9 % en 2009. Pourtant, il s'est avéré à ce moment-là que l'on n'avait pas encore battu le record de faillites, puisqu'au cours de la période 2001-12, le record absolu a été atteint en 2012, avec 7 554 entreprises déclarées en faillite par les tribunaux.

L'éclatement de la crise financière au cours de l'été de 2008 a eu une incidence immédiate sur le nombre de faillites enregistrées. Cette hausse s'est clairement reflétée dans les statistiques des trois derniers trimestres de 2008, qui ont chacun constitué un record par rapport aux chiffres de la même période des années précédentes. Au cours du premier trimestre de 2008, les tribunaux ont même déclaré un peu moins de faillites (1 411) qu'au cours du même trimestre de 2007 (1 417). Au cours des

**GRAPHIQUE 4** ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE FAILLITES  
(pourcentage de variation par rapport à l'année précédente)



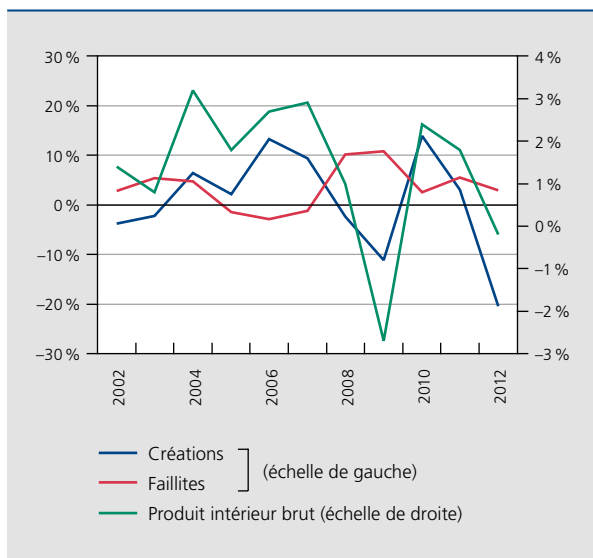
Source : BCE.

deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2008, le nombre de faillites a grimpé de 10,4, 22,3 et 11,2 % respectivement par rapport à la même période de l'année précédente. Et à mesure que les problèmes du système financier débouchaient sur une véritable crise économique, un nombre toujours plus élevé d'entreprises ont été confrontées à la faillite au cours des années suivantes.

## 2.5 Créations, faillites et climat conjoncturel

Il est important de noter que la création d'entreprises est particulièrement dépendante du climat conjoncturel (cf. graphique 5). En 2009 et 2012, le nombre de créations a fortement baissé, de 11,1 et 20,4 % respectivement, sous l'influence de la récession économique. Le ralentissement de la croissance du produit intérieur brut s'est immédiatement traduit par une diminution du nombre de nouvelles entreprises. C'est ainsi que le nombre de créations a chuté en 2008 de 2,3 %, alors que l'économie affichait encore une légère croissance de 1 %, taux inférieur à celui de l'année précédente, lorsque cette croissance s'élevait encore à 2,8 %. En 2009, l'économie a enregistré une croissance négative de 2,7 %, ce qui a apparemment eu un effet plus que proportionnel sur le nombre de créations. La forte baisse du nombre de créations en 2012 a toutefois été saisissante, dans la mesure où la contraction du produit intérieur brut au cours de cette année a été moins forte qu'en 2009 (-0,2 %). Comme indiqué précédemment, cet élément était manifestement l'hypothèse selon laquelle

**GRAPHIQUE 5** ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DE CRÉATIONS, DE FAILLITES ET DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT  
(pourcentage de variation par rapport à l'année précédente)



Sources : BCE, BNB.

les attentes conjoncturelles peuvent également avoir une influence significative sur l'entrepreneuriat.

Conformément aux attentes, l'évolution conjoncturelle exerce également une influence sur l'évolution des faillites, certes de manière un peu moins prononcée que celle des créations. L'année 2005 constitue une exception à cet égard, puisque la croissance économique au cours de cette année a ralenti par rapport à l'année précédente. Le pourcentage de variation à un an d'intervalle du produit intérieur brut en volume s'est établi à 3,2 % en 2004 et à 1,8 % seulement en 2005. Malgré cela, les faillites ont affiché une diminution de 1,5 % par rapport à 2004. Les autres années, les faillites ont présenté la même évolution que le produit intérieur brut. En 2008, la croissance de la production a reculé de 1 % et le nombre de faillites a fait un bond de 10,2 %. En 2009, année de récession, le nombre de faillites a fortement progressé (10,9 %). En 2012, l'on a assisté à la même évolution, mais la hausse du nombre de faillites a été moins nette qu'en 2009 (3 %).

### 3. Démographie régionale : une image nuancée

#### 3.1 Évolutions démographiques par région

##### 3.1.1 Créations, faillites et sorties

L'analyse des évolutions démographiques relatives aux années 2001, 2011 et 2012 au niveau régional montre que ces évolutions diffèrent tout de même quelque peu entre elles (cf. tableau 1). En ce qui concerne les entreprises actives, aucun glissement notable n'est apparu entre les trois régions. Le nombre le plus élevé d'entreprises actives se situe en Flandre, avec 191 211 entreprises en 2001 et 267 704 entreprises en 2012. Par rapport au total belge, la part de la Flandre a atteint 60 %, tant en 2001 qu'en 2012. En Wallonie, le nombre d'entreprises actives est passé de 72 169 en 2001 à 105 562 en 2012. Comparé au nombre total d'entreprises belges, il ne s'agit que d'une légère progression, de 22,7 % à 23,7 %. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, le nombre d'entreprises est passé de 54 623 en 2001 à 72 061 en 2012. La part de Bruxelles est revenue de 17,2 % à 16,3 %.

Durant l'année de crise 2012, le nombre de créations d'entreprises dans les trois régions s'est sensiblement réduit par rapport à l'année précédente, mais le recul le plus marqué s'est produit en Flandre, où le nombre de nouvelles entreprises a plongé de 23 %. Il a baissé de 14,7 % dans la Région de Bruxelles-Capitale et de 19,2 % en Wallonie. La comparaison entre le nombre de créations d'entreprises en 2001 et en 2012 montre que celles-ci ont augmenté de 14,8 % et 8,8 % respectivement dans la région de Bruxelles-Capitale et en Wallonie au cours de cette période. En Flandre, le nombre d'entreprises créées a été inférieur de 3,6 % à celui de 2001, en raison de la crise économique.

Outre le nombre de nouvelles entreprises, le nombre de faillites s'est aussi inscrit en nette progression. La comparaison du nombre de faillites en 2001 et en 2012 fait apparaître une hausse beaucoup plus vive dans la Région de Bruxelles-Capitale (73,3 %) qu'en Flandre (39,2 %) et en Wallonie (37,8 %). L'on note toutefois que tant la Région de Bruxelles-Capitale (-5,4 %) que la Wallonie (-2,2 %) ont vu le nombre de faillites reculer en 2012 par rapport à l'année précédente. Seule la Flandre a vu le nombre de faillites augmenter en 2012, de 11,1 % par rapport à 2011. L'évolution tant des créations d'entreprises que des faillites montre que la Flandre est plus durement touchée par la crise actuelle.

**TABLEAU 1** CRÉATIONS, FAILLITES ET SORTIES PAR RÉGION EN 2001, 2011 ET 2012

Région	Entreprises actives	Créations	Faillites	Sorties
<b>Bruxelles</b>				
Unités				
2001 .....	54 623	3 831	1 121	3 123
2011 .....	71 213	5 145	2 053	3 129
2012 .....	72 061	4 399	1 943	2 954
Pourcentages				
Δ2011/2001 .....	30,4	34,3	83,1	0,2
Δ2012/2011 .....	1,2	-14,7	-5,4	-5,5
Δ2012/2001 .....	31,9	14,8	73,3	-5,4
<b>Flandres</b>				
Unités				
2001 .....	191 211	12 099	2 658	7 946
2011 .....	262 845	15 154	3 331	8 219
2012 .....	267 704	11 668	3 700	8 441
Pourcentages				
Δ2011/2001 .....	37,5	25,3	25,3	3,4
Δ2012/2011 .....	1,8	-23	11,1	2,7
Δ2012/2001 .....	40,0	-3,6	39,2	6,2
<b>Wallonie</b>				
Unités				
2001 .....	72 169	4 939	1 380	3 096
2011 .....	103 302	6 650	1 944	3 687
2012 .....	105 562	5 373	1 902	3 757
Pourcentages				
Δ2011/2001 .....	43,1	34,6	40,9	19,1
Δ2012/2011 .....	2,2	-19,2	-2,2	1,9
Δ2012/2001 .....	46,3	8,8	37,8	21,4

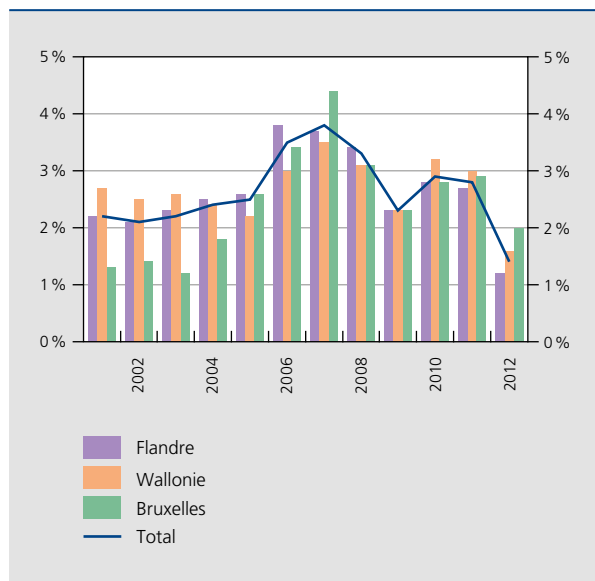
Source : BCE.

### 3.1.2 Taux de croissance net

Le taux de croissance net, c'est-à-dire la différence entre les créations et les sorties d'entreprises par rapport au nombre d'entreprises actives, donne un autre éclairage des évolutions démographiques par région que l'analyse des nombres d'entreprises (cf. graphique 6). En 2001, la différence entre les créations et les sorties d'entreprises était la plus marquée en Flandre, avec 4 153 entreprises, suivie de la Wallonie avec 1 843 entreprises et de la Région de Bruxelles-Capitale avec 708 entreprises. Le rapport de ces chiffres nets vis-à-vis du nombre d'entreprises actives pour l'année précédente fait toutefois apparaître que le taux de croissance net le plus élevé était celui de la Wallonie (2,6 %), suivie de la Flandre (2,2 %) et de la Région de Bruxelles-Capitale (1,3 %).

En 2012, c'est toujours en Flandre que les nombres nets ont augmenté le plus vigoureusement (3 227 entreprises); elle est suivie de la Wallonie (1 616 entreprises) et de la Région de Bruxelles-Capitale (1 385 entreprises). L'image était à nouveau différente en se basant sur le taux de croissance net. La Flandre a affiché, à 1,2 %, le taux de croissance le plus faible depuis 2001, ce qui illustre l'incidence notable de la crise économique dans cette région. Bien que le taux de croissance net de la Wallonie ait été, à 1,5 %, légèrement supérieur à celui de la Flandre, il s'agit par ailleurs de la valeur la plus basse pour l'ensemble de la période 2001-2012. La Région de Bruxelles-Capitale est encore parvenue à afficher un taux de croissance net de 2 % en 2012. Cette valeur était plus élevée que la croissance observée durant la période 2001-2004. Le taux de croissance le plus faible pour la Région

**GRAPHIQUE 6** TAUX DE CROISSANCE NET PAR RÉGION DE 2001 À 2012



Source : BCE.

de Bruxelles-Capitale a été enregistré en 2003 (1,1%). À cette époque, les résultats de la Flandre et de la Wallonie étaient bien meilleurs, atteignant respectivement 2,3% et 2,5%.

C'est au cours des années 2006, 2007 et 2008 que les trois régions ont connu les taux de croissance les

plus vigoureux de l'ensemble de la période 2001-2012. En 2006, le taux de croissance net de la Flandre s'est établi à 3,8%, soit un niveau supérieur aux 3,5% de la Belgique. En 2007, c'est au tour de la Région de Bruxelles-Capitale d'afficher, avec 4,4%, un taux de croissance net bien supérieur aux 3,8% de la Belgique dans son ensemble. La crise financière de 2009 a mis un terme aux taux de croissance élevés dans les trois régions. Il est remarquable de constater qu'en 2009, tant la Flandre que la Wallonie et Bruxelles ont affiché le même taux de croissance net de 2,2%, alors qu'en 2012, ce taux n'a atteint que 1,2% en Flandre, soit un niveau nettement inférieur à celui des deux autres régions.

## 3.2 Évolutions démographiques par province et pour la région de Bruxelles-Capitale

### 3.2.1 Créations

En 2001, la province d'Anvers occupait la première place en matière de création d'entreprises, avec 4 151 nouvelles entreprises, suivie de la Région de Bruxelles-Capitale avec 3 831 nouvelles entreprises (cf. tableau 2). En 2006 également, le nombre le plus élevé de nouvelles entreprises a été enregistré dans la province d'Anvers, mais la croissance par rapport à 2001 y a été, à 13,6%, inférieure à celle de la Région de Bruxelles-Capitale (17,9%). Une analyse sectorielle fait apparaître que cette différence durant la période antérieure à la crise est imputable au secteur le plus important dans les deux régions, à savoir

**TABEAU 2** CRÉATIONS PAR PROVINCE (2001-2012) ET POUR LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Province	Unités				Pourcentages		
	2001	2006	2011	2012	Δ2006/2001	Δ2011/2006	Δ2012/2011
Bruxelles	3 831	4 518	5 145	4 399	17,9	13,9	-14,5
Anvers	4 151	4 714	4 744	3 759	13,6	0,6	-20,8
Limbourg	1 546	1 895	2 126	1 584	22,6	12,2	-25,5
Flandre orientale	2 431	2 899	3 281	2 479	19,3	13,2	-24,4
Brabant flamand	1 888	2 190	2 336	1 861	16,0	6,7	-20,3
Flandre occidentale	2 083	2 322	2 667	1 985	11,5	14,9	-25,6
Hainaut	1 682	1 869	2 092	1 724	11,1	11,9	-17,6
Liège	1 422	1 581	1 938	1 619	11,2	22,6	-16,5
Luxembourg	303	348	343	296	14,9	-1,4	-13,7
Namur	610	731	887	723	19,8	21,3	-18,5
Brabant wallon	922	1 103	1 390	1 011	19,6	26,0	-27,3

Source : BCE.



le commerce<sup>(1)</sup>, où le nombre de créations d'entreprises est resté inchangé à Anvers, alors qu'il a progressé de 10,7 % à Bruxelles. Dans d'autres branches également, les créations d'entreprises ont augmenté plus rapidement à Bruxelles qu'à Anvers, notamment dans les activités immobilières, ainsi que dans le secteur des transports et de l'entreposage, où le nombre de nouvelles entreprises a diminué à Anvers de 3,9 % et 3,5 % respectivement et a augmenté à Bruxelles de 28,7 % et 62,5 % respectivement. Enfin, dans le secteur de l'horeca, Bruxelles a affiché, à 58,2 %, une hausse nettement plus vive qu'Anvers (16,3 %).

En 2011, le nombre de créations d'entreprises dans la province d'Anvers a stagné au niveau de 2006, et c'est la Région de Bruxelles-Capitale, où le nombre de nouvelles entreprises a continué de progresser, qui a enregistré le nombre le plus élevé de créations d'entreprises (5 145 nouvelles entreprises). Comme pour la période 2001-2006, cette situation a de nouveau été imputable au secteur le plus important dans les deux régions, à savoir le commerce, pour lequel les créations à Anvers en 2011 ont été inférieures de 10,1 % à celles de 2006, tandis que Bruxelles a enregistré une augmentation de 10,3 %. Les créations dans le secteur des transports et de l'entreposage et dans celui des activités pour la santé humaine ont diminué à Anvers, alors qu'elles ont augmenté à Bruxelles. La stagnation observée dans la province d'Anvers est d'autant plus remarquable qu'à l'exception de la province de Luxembourg, toutes les autres provinces ont affiché une hausse du nombre de créations durant la période 2006-11.

Au cours de la première moitié de la décennie, la progression la plus forte en matière de nouvelles entreprises a été enregistrée dans la province de Limbourg. Cette croissance s'est essentiellement concentrée dans la construction, le commerce et les activités juridiques et comptables. Au cours de la seconde moitié de la décennie, ce sont le Brabant wallon, Liège et Namur qui ont connu une hausse notable du nombre de créations d'entreprises. Dans le Brabant wallon, ce mouvement est imputable aux activités juridiques et comptables, ainsi qu'à la construction. À Liège, il est le fait de la construction et des activités pour la santé humaine, et, à Namur, des mêmes secteurs que dans le Limbourg.

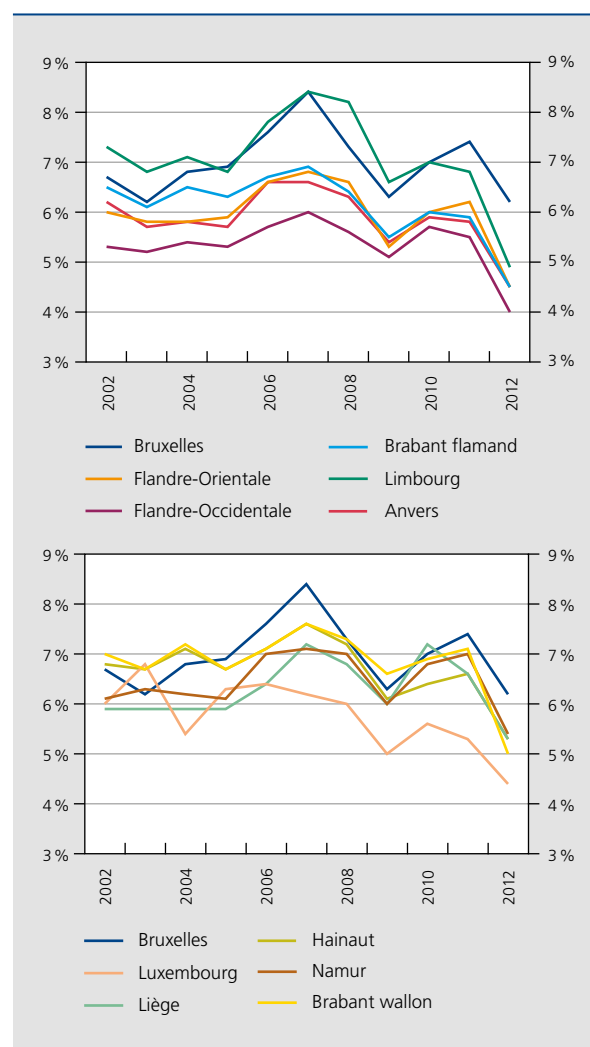
En 2012, le nombre de créations d'entreprises s'est nettement tassé par rapport à 2011 dans l'ensemble des provinces. Cependant, quelques régions se sont avérées moins touchées que d'autres par la crise actuelle. La Région de Bruxelles-Capitale apparaît la plus épargnée,

avec une baisse de 14,5 % « seulement ». Une analyse sectorielle montre que le recul a touché uniquement les secteurs « Activités immobilières » et « Activités financières et d'assurance ». Les provinces de Flandre-Occidentale, de Limbourg et de Flandre-Orientale ont enregistré le repli le plus marqué des créations d'entreprises. Dans ces trois provinces, le nombre de créations a été inférieur de 25 % environ à celui de 2011. En Flandre-Occidentale et en Flandre-Orientale, presque tous les secteurs ont été touchés. Dans le Limbourg, il s'agissait des activités financières et de la construction.

### 3.2.2 Taux de création

L'évolution du taux de création par province présente un aspect différent de celle du nombre de créations (cf. graphique 7). Ainsi, la province d'Anvers n'était absolument

**GRAPHIQUE 7** TAUX DE CRÉATION PAR PROVINCE ET POUR LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



Source : BCE.

(1) La branche « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » est désignée dans le texte sous le terme « commerce ».

pas en tête en matière de création d'entreprises durant la période 2001-2012. Le taux de création y a été chaque année plus faible que la moyenne de toutes les provinces. Sur l'ensemble de la période, Anvers n'a laissé derrière elle que les provinces de Flandre-Occidentale, de Flandre-Orientale, de Liège et de Luxembourg.

C'est au cours de la période 2002-04 que les provinces de Limbourg, du Brabant wallon et de Hainaut ont affiché le taux de création le plus élevé. En 2005, ces trois provinces ont été rattrapées par la Région de Bruxelles-Capitale, avec un taux de création de 6,9%. Au cours de la période 2005-08, le taux de création de la Région de Bruxelles-Capitale et de la province de Limbourg a progressé beaucoup plus rapidement que celui des autres provinces. Durant cette période, le taux de création moyen du Limbourg et de Bruxelles s'est établi respectivement à 7,8% et 7,6%, soit un niveau nettement supérieur au taux de création moyen de 6,8%. Après 2009, la crise économique a visiblement exercé une incidence plus prononcée sur le taux de création de la province de Limbourg que sur celui de la Région de Bruxelles-Capitale. À partir de cette date, le taux de création du Limbourg s'est nettement replié, retombant à 4,5% en 2012.

L'on notera le faible taux de création de la province de Flandre-Occidentale sur l'ensemble de la période 2001-12. Ce n'est qu'au cours des années 2009 à 2011 que cette province a affiché des résultats un peu meilleurs que la province de Luxembourg, mais en 2012, elle a à nouveau

enregistré le taux de création le plus bas, à 4%. Son taux de création moyen (5,4%) s'est également avéré le plus faible sur l'ensemble de la période. Les provinces ayant enregistré le taux de création moyen le plus vigoureux sont la province de Limbourg (7,1%), Bruxelles (7%), Namur (6,8%) et le Hainaut (6,7%).

### 3.2.3 Faillites

La province d'Anvers occupe également la première place en matière de faillites. En 2001, elle a compté 1 156 demandes de faillites, suivie de la Région de Bruxelles-Capitale, avec 1 121 demandes (cf. tableau 3). 44,1% des faillites se sont ainsi concentrées dans ces deux provinces. Au cours des années suivantes, le nombre de faillites a progressé beaucoup plus vivement à Bruxelles qu'à Anvers. Alors qu'en 2001, le rapport entre les deux régions était à peu près égal, le nombre de faillites à Bruxelles a atteint, en 2011, 28% du nombre total de faillites, contre 18,3% à Anvers. À Bruxelles, la forte augmentation a principalement été le fait de la construction, des services administratifs et de soutien, des transports et de l'entreposage, ainsi que du secteur horeca. De plus, le nombre de faillites s'y est accru dans le commerce, alors qu'il a baissé dans ce secteur à Anvers.

En dépit de la crise économique, le nombre de faillites a reculé à Bruxelles en 2012. Les principaux secteurs affichant moins de faillites en 2012 que l'année précédente sont la construction et le commerce. À Anvers, en

**TABLEAU 3** FAILLITES PAR PROVINCE (2001-2012) ET POUR LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Province	Unités				Pourcentages		
	2001	2006	2011	2012	$\Delta 2006/2001$	$\Delta 2011/2006$	$\Delta 2012/2011$
Bruxelles	1 121	1 407	2 053	1 943	25,5	45,9	-5,4
Anvers	1 156	1 162	1 340	1 493	0,5	15,3	11,4
Limbourg	274	329	523	519	20,1	59,0	-0,8
Flandre orientale	460	493	617	750	7,2	25,2	21,6
Brabant flamand	377	352	402	451	-6,6	14,2	12,2
Flandre occidentale	391	398	449	487	1,8	12,8	8,5
Hainaut	443	466	748	674	5,2	60,5	-9,9
Liège	495	513	564	613	3,6	9,9	8,7
Luxembourg	78	70	104	86	-10,3	48,6	-17,3
Namur	161	224	247	215	39,1	10,3	-13,0
Brabant wallon	203	199	281	314	-2,0	41,2	11,7

Source : BCE.

revanche, le nombre de faillites a augmenté de 11,4 % par rapport à 2011, et ce essentiellement dans la construction et le commerce.

Entre 2001 et 2006, le nombre de faillites a considérablement progressé, principalement dans les provinces de Namur (39,1 %) et de Limbourg (20,1 %), à la fois dans la construction et dans les transports et l'entreposage. Cette augmentation ne s'explique pas directement par le fait qu'au cours de la même période, un nombre élevé d'entreprises ont également été créées dans ces deux provinces, puisque les provinces de Flandre-Orientale et du Brabant wallon ont également connu une hausse importante des créations, mais que les faillites n'y ont pas augmenté proportionnellement.

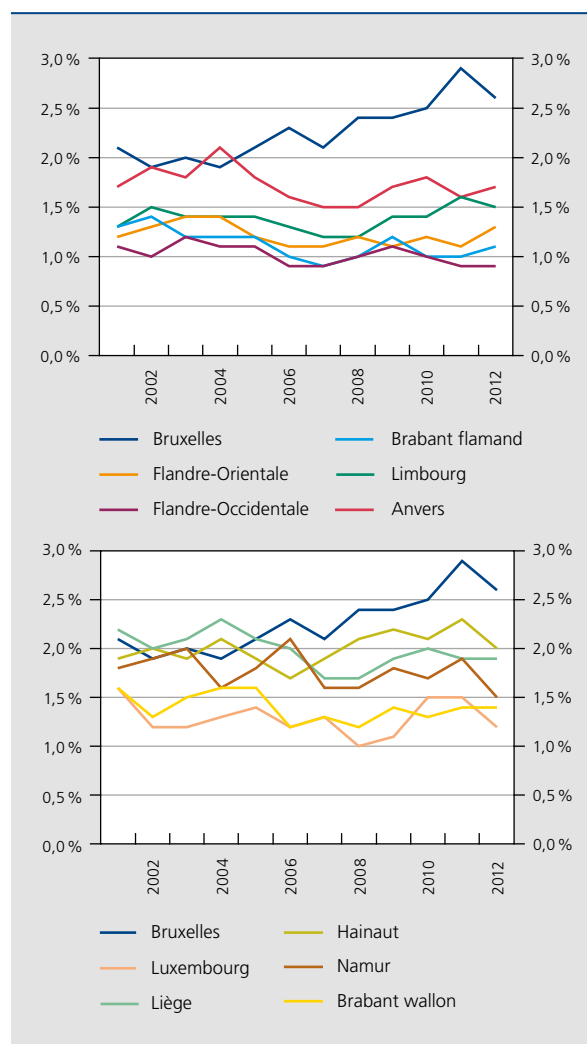
Entre 2006 et 2011, le nombre de faillites s'est surtout accru dans les provinces de Hainaut, de Limbourg et de Luxembourg, et ce essentiellement dans le secteur de la construction. La province de Luxembourg a également affiché un repli sur le plan économique, puisqu'au cours de la même période, le nombre de créations y a reculé de 1,4 %. Une correction s'est produite en 2012 pour toutes les provinces précitées: le nombre de faillites y a en effet diminué par rapport à l'année précédente.

### 3.2.4 Taux de faillite

Le taux de faillite, calculé en rapportant le nombre de faillites à celui des entreprises actives, permet de vérifier si le nombre de faillites est réellement élevé dans une sous-région donnée (cf. graphique 8). Au cours de la période 2002-05, le taux de faillite le plus important a été observé dans la province de Liège. En 2003, la province de Namur présentait un taux de faillite identique à celui relevé à Liège (2,1 %). La Région de Bruxelles-Capitale et la province du Hainaut présentent, depuis 2005 et 2007 respectivement, le taux de faillite le plus élevé. De surcroît, leur taux de faillite affiche une évolution haussière, ce qui accroît progressivement leur écart par rapport aux autres sous-régions. Ainsi, en 2011, le taux de faillite s'établissait à 2,9 % dans la Région de Bruxelles-Capitale et à 2,3 % dans la province du Hainaut. Ces taux sont largement supérieurs à celui enregistré dans la province de Liège qui, avec 1,9 %, occupe la troisième place. Une correction ayant été apportée en 2012, le taux dans les deux provinces est revenu à 2,7 et à 2 %, respectivement.

Au cours de l'ensemble de la période sous revue, le taux de faillite a été le plus bas dans les provinces de Flandre-Occidentale et du Brabant flamand, avec une moyenne de 1,1 %. Le faible taux de faillite en Flandre-Occidentale est indéniablement lié au modeste taux de création. Dans le Brabant flamand, le taux de création élevé n'a pas

**GRAPHIQUE 8** TAUX DE FAILLITE PAR PROVINCE (2001-12) ET DANS LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



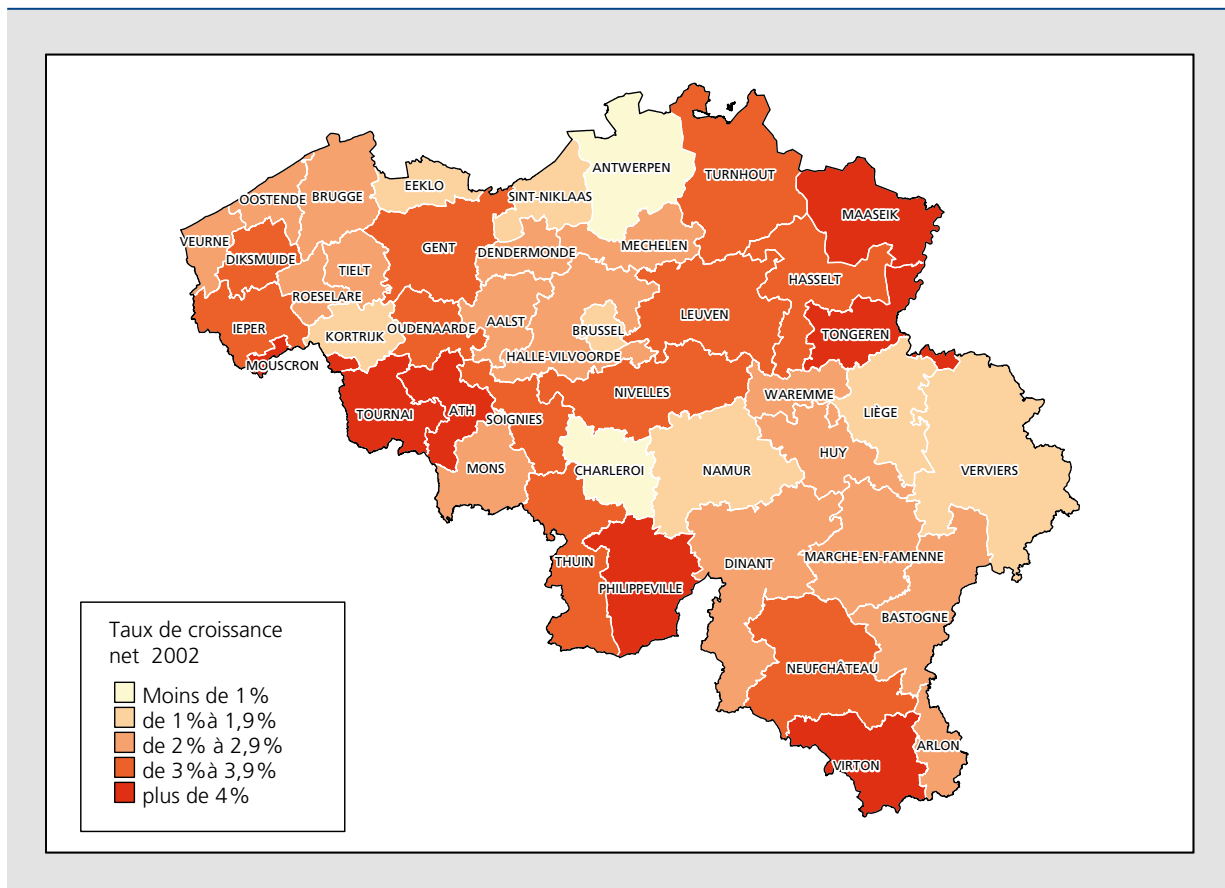
Source : BCE.

entraîné un accroissement du taux de faillite. Ce phénomène a également été observé dans le Brabant wallon. Le Limbourg présente des taux de création et de faillite importants. Enfin, la province d'Anvers possède un taux de faillite élevé, combiné à un faible taux de création, ce qui témoigne d'un essoufflement de la dynamique des entreprises dans cette province.

### 3.3 Dynamique des entreprises par arrondissement

Les figures 1, 2 et 3 indiquent, pour les années 2002, 2011 et 2012 et pour chaque arrondissement, le taux de croissance net, c'est-à-dire la différence entre les créations et les sorties rapportée au nombre d'entreprises actives enregistré l'année précédente. L'année 2012 pouvant

FIGURE 1 TAUX DE CROISSANCE NET PAR ARRONDISSEMENT EN 2002



Source : BCE.

être considérée comme exceptionnelle en matière de démographie des entreprises, il a été décidé de présenter également l'année 2011 afin de se faire une idée précise de l'incidence de la crise.

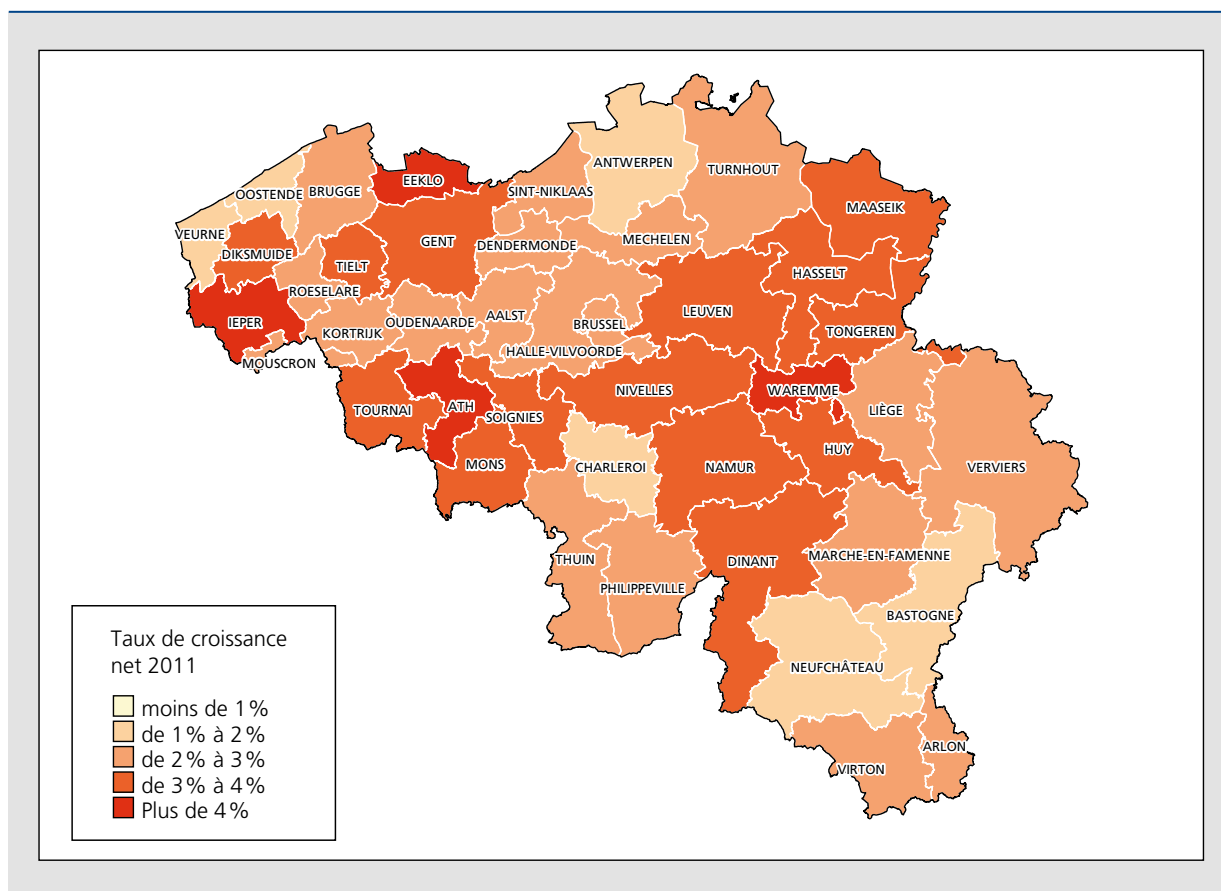
Le fait qu'aucun arrondissement, à l'exception de celui d'Ath, n'ait affiché un taux de croissance net de plus de 2,8% confirme que 2012 a bien été une année particulière. En 2002 et en 2011, 24 et 21 arrondissements, respectivement, ont présenté un taux de croissance net supérieur à 2,8%. Le taux de croissance net le plus élevé s'établissait à 5,3% en 2002 (dans l'arrondissement d'Ath) et à 4,7% en 2011 (dans l'arrondissement d'Eeklo). Le taux de croissance net a diminué partout en 2012, sauf dans les arrondissements de Marche-en-Famenne et de Neufchâteau. Ce repli a atteint plus de 1 point de pourcentage dans 31 arrondissements, et même plus de 2 points de pourcentage dans neuf arrondissements.

En 2002, c'est principalement dans l'arrondissement d'Anvers que les sorties ont été supérieures aux créations.

Anvers a de ce fait été le seul arrondissement affichant un taux de croissance net négatif (-0,8%). Cette situation s'est améliorée en 2011 et le nombre de créations a dépassé le nombre de sorties. Bien que l'arrondissement d'Anvers ait ainsi présenté la deuxième progression la plus marquée de 2011 pour atteindre un taux de 1,7%, ce résultat est demeuré faible. Seul l'arrondissement de Bastogne a fait moins bien, avec 1,6%. En 2012 également, Anvers est resté à l'avant-dernière place, avec un taux de croissance net de 0,4%.

L'arrondissement affichant le taux de croissance net le plus bas en 2012 est celui d'Ostende. Le nombre de créations y était égal au nombre de sorties. Le taux de croissance net était dès lors nul. La dynamique des entreprises n'a cessé de ralentir à Ostende au cours des années sous revue. En 2002, le taux de croissance net s'élevait encore à 2,6%, et 14 arrondissements présentaient un taux plus faible. En 2011, le taux de croissance net est revenu à 1,7%, l'arrondissement d'Ostende ne laissant derrière lui que ceux d'Anvers et de Bastogne. En 2012, Ostende a

FIGURE 2 TAUX DE CROISSANCE NET PAR ARRONDISSEMENT EN 2011



Source : BCE.

affiché la dynamique des entreprises la plus modeste de tous les arrondissements.

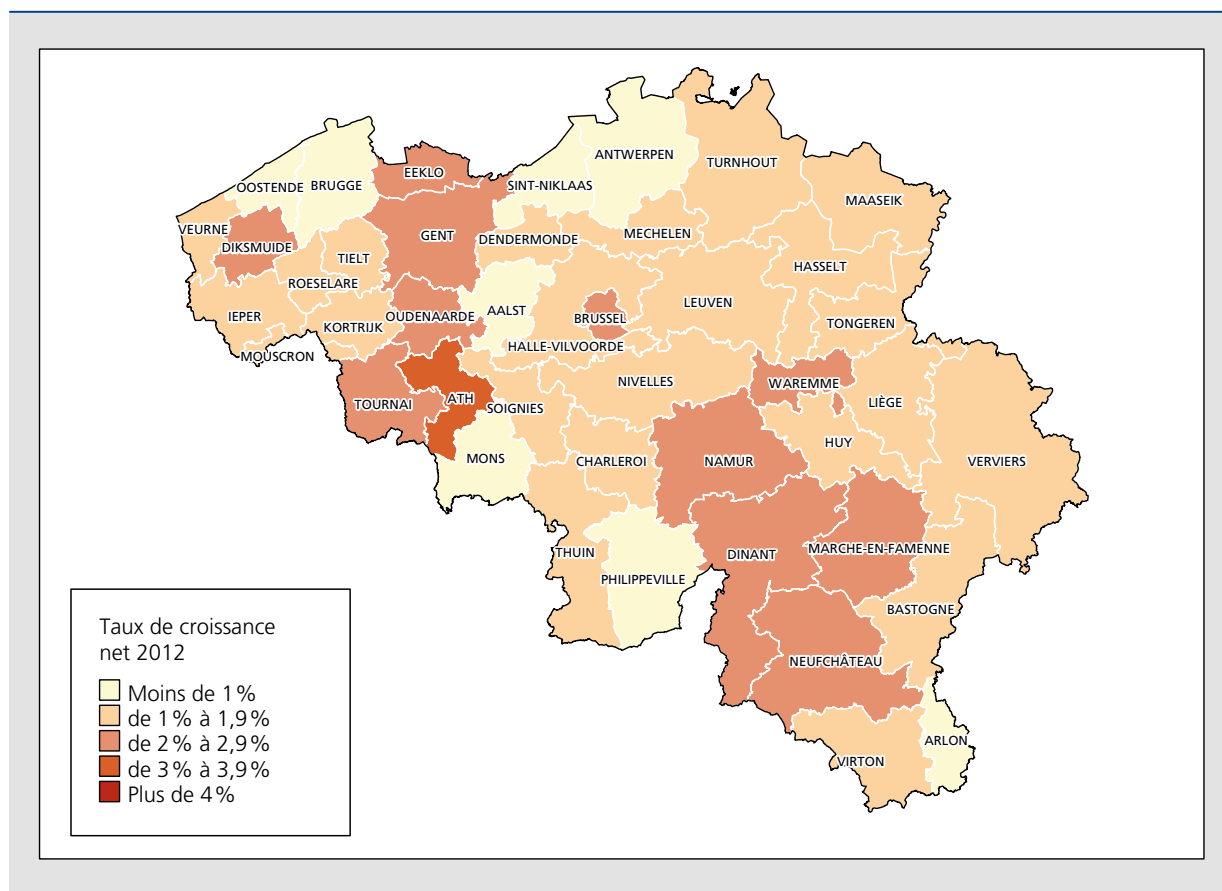
L'arrondissement de Charleroi a, lui aussi, présenté, tant en 2002 qu'en 2011, un taux de croissance net très bas, de respectivement 0,7 et 1,7 %. Charleroi n'a laissé qu'Anvers derrière lui en 2002, et Bastogne, Anvers et Ostende en 2011. En 2012, la dynamique des entreprises à Charleroi a été moins durement touchée par la crise économique que dans les autres arrondissements, et le taux de croissance net s'y est encore élevé à 1,1 %. Charleroi a ainsi fait mieux que 13 arrondissements.

L'arrondissement d'Ath a obtenu de très bons résultats en termes de dynamique des entreprises au cours des trois années sous revue. En 2002, Ath a enregistré le taux de croissance net le plus élevé de tous les arrondissements, avec 5,3 %. En 2011, le taux de croissance net d'Ath a quelque peu reflué pour revenir à 4,2 %. Cependant, seuls Eeklo, Ypres et Waremme ont fait mieux. En 2012, Ath a à nouveau présenté le taux de

croissance net le plus élevé de tous les arrondissements, avec 3,7 %. Non seulement ce taux n'est inférieur que de 0,4 point de pourcentage à celui de l'année précédente, mais il est aussi supérieur de près de 1 point de pourcentage au taux de l'arrondissement de Tournai, qui occupe la deuxième place.

L'arrondissement d'Eeklo a enregistré la plus forte progression entre 2002 et 2011, avec un taux de croissance net de 1,2 % en 2002 et de 4,7 % en 2011. En 2002, seuls les arrondissements d'Anvers, de Charleroi et de Verviers présentaient un taux plus faible, alors qu'en 2011, Eeklo avait le taux de croissance net le plus élevé. En 2012, l'arrondissement d'Eeklo a été lourdement touché par la crise économique, et le taux de croissance net a fléchi de 2,4 points de pourcentage. Les arrondissements qui ont été encore plus durement touchés sont ceux de Mons et d'Ypres, qui ont tous deux affiché une baisse de 2,7 points de pourcentage, et celui de Soignies, qui a enregistré un recul de 2,5 points de pourcentage.

FIGURE 3 TAUX DE CROISSANCE NET PAR ARRONDISSEMENT EN 2012



Source : BCE.

Les arrondissements de Mouscron et de Philippeville avaient en 2002 un taux de croissance net de 5,2 et 4,2 % respectivement. Mouscron occupait de ce fait la deuxième place, derrière Ath. En 2011, les deux arrondissements ont vu ce ratio chuter de plus de 2 points de pourcentage pour atteindre 2,6 et 2,1 %, respectivement. En 2012, ce repli s'est accentué, et le taux de Mouscron n'était plus que de 1,3 %. À Philippeville, il n'était guère plus question de dynamique des entreprises, puisque le taux était revenu à 0,6 %. Cet arrondissement occupait ainsi l'antépénultième place. Saint-Nicolas, Alost, Mons, Arlon et Bruges sont les autres arrondissements à avoir affiché un taux de croissance net inférieur à 1 % en 2012.

Il appert à nouveau de cette analyse que la dynamique des entreprises s'est sensiblement améliorée dans la Région de Bruxelles-Capitale au cours de la période 2002-12. En 2002, l'arrondissement de Bruxelles-Capitale présentait un taux de croissance net de 1,4 %. Seuls les arrondissements d'Anvers, de Charleroi, de Verviers, d'Eeklo, de Courtrai et de Saint-Nicolas affichaient un taux inférieur.

En 2011, le taux de croissance net s'élevait à 2,9 % et Bruxelles-Capitale faisait mieux que 23 autres arrondissements. Enfin, en 2012, le taux de croissance net s'est établi à 2 %, Bruxelles-Capitale présentant une meilleure dynamique des entreprises que 31 autres arrondissements.

### 3.4 Taux de survie

#### 3.4.1 Taux de survie selon l'année de création

Le tableau 4 présente le nombre total de sorties cinq ans après l'année de création d'une entreprise, ainsi que le taux de survie calculé sur cette base. En moyenne, 87,6 % des entreprises créées au cours de la période 2001-07 opéraient encore après cinq ans. En d'autres termes, 12,4 % avaient cessé leurs activités. Le nombre le plus faible de créations a été enregistré en 2003 (19 633), tandis que le nombre le plus élevé l'a été en 2007 (26 411). Le fait qu'en 2003, le nombre de créations d'entreprises a été inférieur de 34,5 % par rapport à 2007 n'influence

**TABEAU 4** TAUX DE SURVIE DES NOUVELLES ENTREPRISES APRÈS CINQ ANS

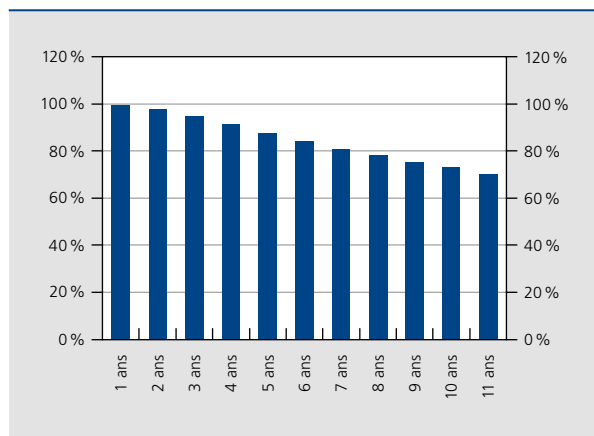
Année de création	Nombre de nouvelles entreprises	Sorties	Taux de survie
2001	20 877	2 700	87,1
2002	20 090	2 446	87,8
2003	19 633	2 381	87,9
2004	20 886	2 488	88,1
2005	21 343	2 690	87,4
2006	24 172	2 932	87,9
2007	26 441	3 382	87,2

Source : BCE.

guère le nombre de sorties cinq ans plus tard, 87,2 % opérant encore. Cela montre que le nombre de sorties est proportionnel au nombre de créations, et que les années au cours desquelles de nombreuses entreprises ont été créées sont également celles où l'on dénombre beaucoup de sorties. Ce résultat semble étayer la théorie selon laquelle les nouvelles entreprises plus performantes poussent les entreprises non concurrentielles hors du marché.

Il ressort du tableau 4 que le taux de survie après cinq ans ne diffère pas sensiblement en fonction de l'année de création. Le graphique 9 montre le taux de survie moyen selon l'année de création pour la période 2001-12. Il apparaît qu'au cours des trois premières années suivant

**GRAPHIQUE 9** TAUX DE SURVIE MOYEN DES NOUVELLES ENTREPRISES SELON L'ANNÉE DE CRÉATION



Source : BCE.

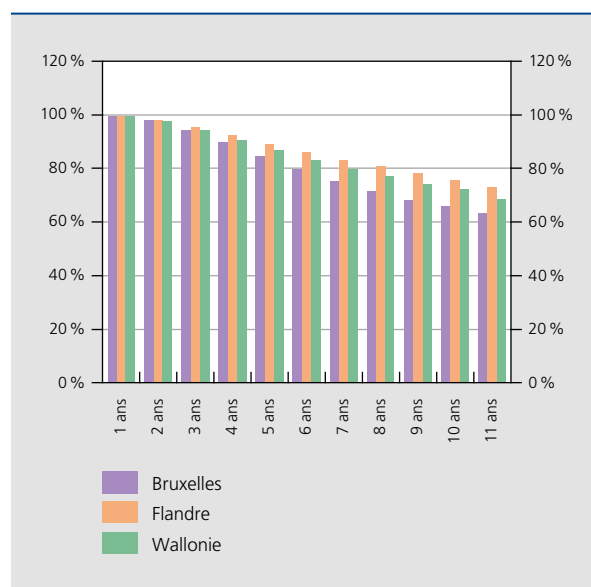
la création, 5,1 % des entreprises seulement sont dissoutes, liquidées ou en faillite. Lors des quatre années suivantes, le nombre de sorties est à chaque fois nettement supérieur, puisqu'il s'établit à 3,6, 3,7, 3,4 et 3,3 % respectivement. Le nombre de sorties diminue ensuite légèrement, mais pas en deçà de 2,4 %.

### 3.4.2 Taux de survie régional

L'analyse régionale montre que le taux de survie moyen est plus élevé en Région flamande que dans les autres régions (cf. graphique 10). Durant les trois premières années suivant celle de création, l'écart entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région bruxelloise atteint 0,1, 0,3 et 0,9 % respectivement. À partir de la quatrième année, le taux de survie recule plus rapidement en Région bruxelloise qu'en Région wallonne. Ainsi, onze ans après l'année de création, le taux de survie d'une nouvelle entreprise dans les Régions flamande, wallonne et bruxelloise est de 73,1, 68,7 et 63,4 %, respectivement.

Si l'on ventile par province le taux de survie après cinq ans pour les entreprises créées en 2001, l'on constate que les provinces de Flandre-Occidentale (90,5 %), du Brabant flamand (90,1 %) et du Luxembourg (90,1 %) présentent les taux de survie les plus élevés (cf. tableau 5). Dans ces provinces, plus de neuf entreprises nouvelles sur dix existent toujours à l'issue des cinq premières années. Les provinces du Limbourg, de Flandre-Orientale, du Brabant wallon et de Namur se situent au-dessus de la moyenne

**GRAPHIQUE 10** TAUX DE SURVIE MOYEN DES NOUVELLES ENTREPRISES PAR RÉGION



Source : BCE.

**TABEAU 5** TAUX DE SURVIE DES NOUVELLES ENTREPRISES APRÈS CINQ ANS PAR PROVINCE ET DANS LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE (base = création 2001)

Province	Nombre de nouvelles entreprises	Nombre de cessations et de faillites	Taux de survie
Bruxelles	3 831	592	84,5
Anvers	4 151	580	86,0
Limbourg	1 546	166	89,3
Flandre orientale	2 431	274	88,7
Brabant flamand	1 888	186	90,1
Flandre occidentale	2 083	198	90,5
Hainaut	1 682	248	85,3
Liège	1 422	236	83,4
Luxembourg	303	30	90,1
Namur	610	73	88,0
Brabant wallon	922	110	88,1

Source : BCE.

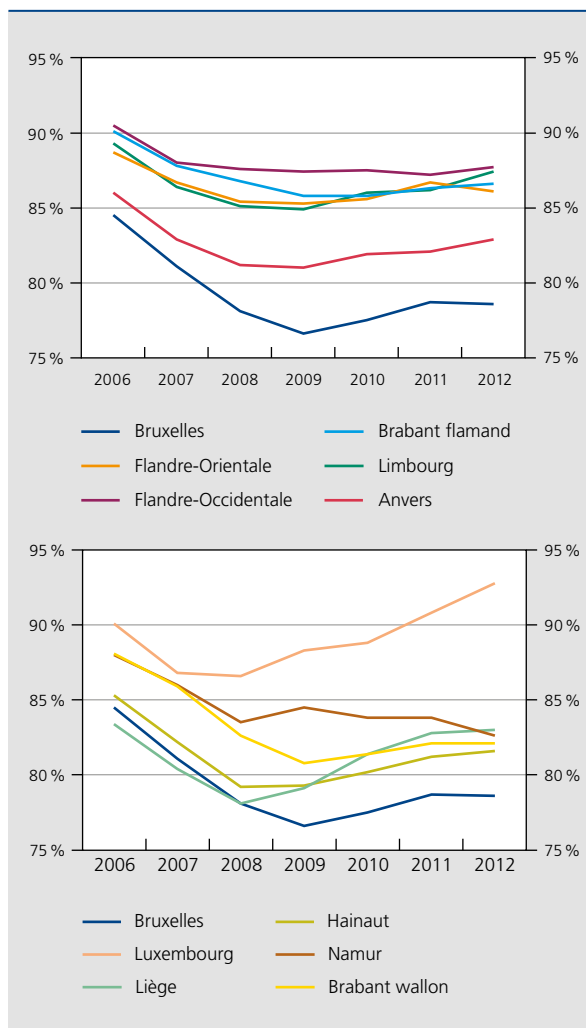
belge de 87,5 %. La province de Liège et la Région de Bruxelles-Capitale ont les taux de survie les plus bas, avec 83,4 et 84,5 %, respectivement.

Une analyse du taux de survie après cinq ans des entreprises créées au cours de la période 2001-07 montre que ce pourcentage a évolué de manière assez prononcée pour certaines sous-régions (cf. graphique 11). Ainsi, le taux de survie a baissé jusqu'en 2009 dans la plupart des provinces, à l'exception de celles du Luxembourg, de Namur et de Liège. La province du Luxembourg, qui présentait l'un des meilleurs taux pour les entreprises créées en 2001 (90,1 %), a atteint un résultat meilleur encore pour les entreprises créées six ans plus tard (92,8 %). Ainsi, la province du Luxembourg a laissé derrière elle la province de Flandre-Occidentale, où le taux de survie est revenu de 90,5 % en 2006 à 87,7 % en 2012. La province de Liège, qui enregistrait en 2006 un taux inférieur à celui de la Région de Bruxelles-Capitale, a connu dès 2009 une amélioration du taux de survie, pour atteindre un pourcentage de 83 % en 2012. Elle a ainsi fait mieux que la Région de Bruxelles-Capitale (78,6 %), le Hainaut (81,6 %), le Brabant wallon (82,1 %), Namur (82,6 %) et Anvers (82,9 %).

### 3.4.3 Taux de survie par branche d'activité

Au cours de la période 2001-12, le taux de survie moyen a aussi présenté des divergences entre branches d'activité

**GRAPHIQUE 11** TAUX DE SURVIE DES NOUVELLES ENTREPRISES APRÈS CINQ ANS PAR PROVINCE ET DANS LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE (DE 2006 À 2012)



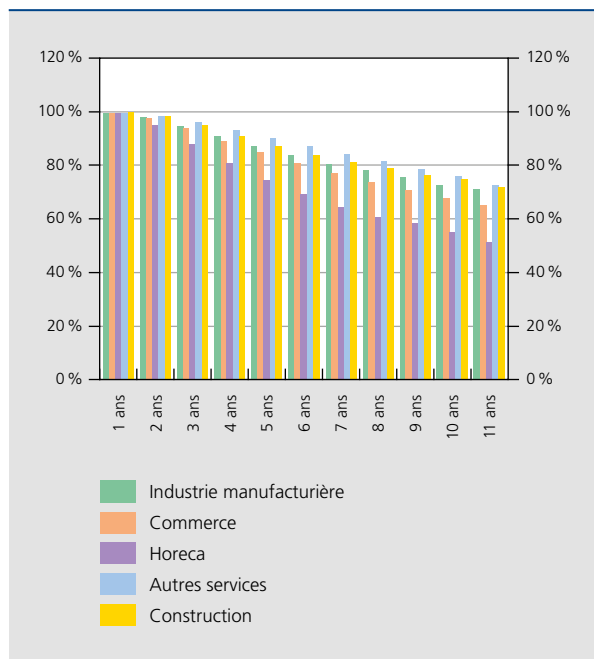
Source : BCE.

(cf. graphique 12). C'est principalement dans l'horeca que le taux de survie a décliné chaque année nettement plus rapidement que dans les autres branches. De toutes les entreprises créées dans l'horeca, seule la moitié environ étaient toujours actives après onze ans. Le taux de survie dans cette branche a reculé chaque année de 4,4 % en moyenne.

Dans les autres branches d'activité, le taux de survie a évolué de manière plus ou moins identique. Onze ans après avoir été créées, 72,7 % des entreprises étaient encore actives dans le secteur des autres services, 71,7 % dans la construction et 70,9 % dans l'industrie manufacturière. Seule la branche du « commerce » (commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et de motocycles) a fait un peu moins bien, avec 65,3 %.

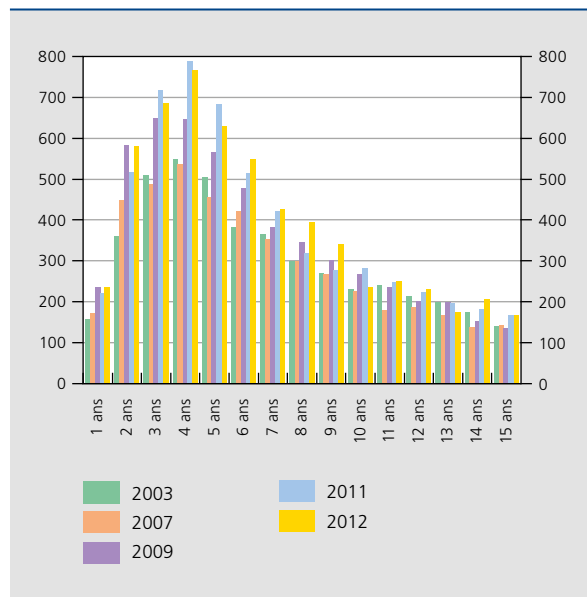


**GRAPHIQUE 12** TAUX DE SURVIE MOYEN DES NOUVELLES ENTREPRISES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ



Source : BCE.

**GRAPHIQUE 13** NOMBRE D'ENTREPRISES SELON L'ÂGE QUI ONT DÉPOSÉ LE BILAN EN 2003, 2007, 2009, 2011 ET 2012



Source : BCE.

### 3.4.4 Âge en cas de faillite

Le taux de survie selon l'âge a déjà montré que ce dernier avait une influence sur la probabilité de faillite des entreprises. Pour le vérifier, le graphique 13 présente – pour les années 2003, 2007, 2009, 2011 et 2012 – le nombre d'entreprises, selon l'âge (de 1 à 15 ans), ayant déposé le bilan lors d'une année donnée. Ce sont surtout les jeunes entreprises, âgées de trois à cinq ans, qui font faillite. Ce constat a été d'autant plus vrai durant les années de crise économique. Ainsi, le nombre d'entreprises en faillite qui avaient opéré pendant trois à cinq ans a été plus élevé d'environ 50 % en 2011 et de 40 % en 2012 par rapport à 2007. L'incidence de la faible conjoncture peut aussi être observée dans les entreprises plus âgées, fût-ce dans une moindre mesure. Le nombre d'entreprises en faillite ayant atteint l'âge de huit et neuf ans était en 2011 supérieur de respectivement 6,7 et 4,5 % par rapport à 2007. L'évolution observée en 2012 est en net contraste: le nombre d'entreprises en faillite qui avaient opéré pendant huit à neuf ans a été supérieur de quelque 30 % à celui relevé en 2007. Cela peut indiquer que la crise économique qui perdure exerce une incidence sur les chances de survie des entreprises plus âgées.

## Conclusion

Le présent article commence par se pencher en détail sur quelques aspects méthodologiques, attirant l'attention du lecteur sur le fait que la prudence est requise pour la comparaison des chiffres publiés, ces derniers pouvant fortement varier d'une source statistique à l'autre. Ces divergences sont notamment imputables au moment de l'enregistrement et à l'absence d'uniformité dans les codes d'activités.

Contrairement aux publications régulières paraissant dans la presse et aux analyses auxquelles procède entre autres la Commission européenne, l'article s'intéresse uniquement à l'évolution démographique des sociétés. La raison en est que l'incidence structurelle de ces développements, s'agissant de l'innovation et de la productivité d'une économie, est plus largement déterminée par les évolutions au niveau des sociétés. Il constate également que l'évolution démographique des sociétés n'est pas forcément la même que celle des indépendants. Les chercheurs axent dès lors leur recherche sur des cibles quelque peu différentes, partant du principe que la dynamique des sociétés est principalement définie par les opportunités de bénéfices et par la compétitivité, alors que, lorsqu'ils analysent le cas des indépendants, ils considèrent que d'autres facteurs sont également susceptibles de jouer un rôle important, comme le chômage, l'évolution de la population active, etc.

Par ailleurs, d'un point de vue méthodologique, l'article démontre également qu'il faut interpréter les évolutions, tant sur une base relative que sur une base nette, pour comprendre la dynamique des entreprises. En effet, un grand nombre de faillites compensé par un nombre relativement important de créations est le signe d'une économie innovante et novatrice plutôt qu'une manifestation de la crise.

Conformément aux attentes, la démographie des entreprises est déterminée par les évolutions conjoncturelles. Il convient toutefois de souligner que cette incidence se manifeste surtout au niveau des créations. Il appert qu'un ralentissement de la croissance du produit intérieur brut se traduit d'emblée par un recul plus que proportionnel du nombre de créations d'entreprises. À cet égard, la diminution notable des créations observée en 2012 est parlante. S'agissant des faillites, cette corrélation est un peu moins univoque puisque des décalages divers peuvent jouer. L'incidence conjoncturelle est plus évidente dans certains secteurs que dans d'autres. Le secteur de la construction et celui des autres services sont ceux où la dynamique des entreprises est la plus élevée. Il s'agit de branches d'activité très sensibles à la conjoncture. Le secteur de l'horeca occupe une place particulière, dans la mesure où il est souvent cité en exemple en matière de risque élevé de faillite. Jusqu'en 2005, le taux de croissance net de l'horeca a été sensiblement supérieur à celui des autres branches d'activité. Depuis 2006, à la suite de la baisse du taux de création, un retournement s'est opéré, et le taux de croissance net s'est inscrit en vif recul au sein de ce secteur. L'évolution des taux de croissance nets de l'industrie manufacturière et du commerce a cependant été moins marquée que dans les autres branches, mais, ici aussi, il est clair que l'évolution négative a été plus sensible en 2012 qu'en 2009.

L'analyse s'intéresse par ailleurs aux aspects régionaux. Les évolutions démographiques mises en exergue sur le plan régional prouvent qu'il faut se garder de tirer des conclusions généralisées. Une même région peut très bien présenter des évolutions très divergentes dont la moyenne donne une image incomplète et erronée.

Sur le plan régional, c'est la Flandre qui enregistre le taux de croissance net le plus bas des trois régions en 2012 et sur la période 2001-12, et ce exclusivement en raison de la vive diminution du nombre de créations, qui s'est inscrit en recul de 23 % par rapport à 2011. La Flandre s'avère particulièrement touchée par la crise économique. Bien que le taux de croissance net ait été légèrement plus élevé en Wallonie qu'en Flandre, cette région présente aussi la valeur la plus faible pour la période considérée. Seule la Région de Bruxelles-Capitale se démarque pour l'année

de crise qu'a été 2012, affichant un taux de croissance net supérieur à la croissance enregistrée au cours de la période 2001-04.

Au niveau provincial, l'on constate, pour la Flandre, que les provinces de Flandre-Occidentale et d'Anvers affichent des taux de création particulièrement faibles. Comme la province d'Anvers, à l'inverse de celle de Flandre-Occidentale, y ajoute un taux de faillite élevé, il est permis de conclure que la crise actuelle exerce une incidence importante sur la dynamique des entreprises anversoises. La province de Limbourg affiche un taux de création largement supérieur à ceux des autres provinces flamandes. Jusqu'en 2008, c'est la province de Limbourg qui, alternativement avec la Région de Bruxelles-Capitale, affiche le taux de création le plus élevé. Dans le cas du Limbourg, la crise économique y met toutefois un terme. Entre 2001 et 2012, le Limbourg reste néanmoins la province flamande dont le taux de croissance net est le plus élevé. Au niveau des arrondissements, Anvers confirme sa position moins favorable. C'est même le seul arrondissement à afficher un taux de croissance net négatif en 2001. En dépit d'une légère amélioration en 2011 et en 2012, l'arrondissement d'Anvers ne dépasse pas le stade de l'avant-dernière position en termes de taux de croissance net. Enfin, Ostende est l'arrondissement dont le taux de croissance net a accusé le plus vif recul en 2012.

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, la dynamique des entreprises est en forte augmentation depuis 2001. Il est à cet égard remarquable de constater que le taux de croissance net est la résultante d'un taux de création très élevé conjugué à un taux de faillite lui aussi très important. L'analyse par arrondissement met également en exergue la position forte de Bruxelles, de même qu'elle montre que cette région résiste relativement mieux à la crise économique.

En Wallonie, les provinces du Brabant wallon et du Hainaut enregistrent les taux de création les plus élevés pour l'ensemble de la période 2001-12. Au sein de la Wallonie, c'est la province du Brabant wallon qui affiche le taux de croissance net le plus élevé en combinant un taux de création élevé avec un taux de faillite faible. La province du Hainaut présente un taux de faillite élevé, et son taux de croissance net s'en trouve dès lors écorné. La province du Luxembourg, qui associe des taux de création, de faillite et de croissance net très faibles, affiche le score le plus mauvais de la Région wallonne. Au niveau des arrondissements, c'est surtout celui d'Ath qui se démarque, avec un taux de croissance net élevé pour toutes les années considérées. Ath enregistre le taux de croissance net le plus élevé de tous les arrondissements, même au cours de l'année de crise qu'a été 2012.

L'analyse du taux de survie montre que l'année de création n'a pour ainsi dire aucune incidence sur le risque de faillite. Certes, les années où les créations d'entreprises sont nombreuses sont aussi celles où l'on recense un grand nombre de sorties. Ce constat semble conforme aux fondements théoriques. D'un point de vue régional, les entreprises ont une plus grande chance de survie en Flandre qu'en Wallonie et, a fortiori, qu'en Région de Bruxelles-Capitale. Une ventilation provinciale montre cependant que ces chances de survie peuvent varier fortement au sein des régions. Plus que la région, c'est la branche d'activité au sein de laquelle l'entreprise est active qui exerce une influence. Conformément aux attentes, l'horeca est le secteur où les chances de survie sont les plus minces. L'âge de l'entreprise joue lui aussi un rôle : les jeunes entreprises

qui existent depuis trois à cinq ans sont les plus fragiles et les plus susceptibles de tomber en faillite.

L'analyse tant régionale que générale des évolutions démographiques montre qu'il faut faire preuve de circonspection et nuancer ses conclusions. En effet, la dynamique des entreprises et, partant, l'avenir d'une économie sont dans une large mesure déterminés par les créations. Ces dernières sont dictées par les attentes (de rentabilité). En exposant l'évolution des faillites d'une manière trop vive et dénuée de nuances, l'on présente une image tronquée de l'état de santé véritable de l'économie, et, de surcroît, l'on influence défavorablement les attentes des acteurs économiques, au risque de décourager les créations d'entreprises, et donc d'entretenir la crise.